

Compte rendu de la séance du 1^{er} avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le premier avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Laurent PATINOTTE, Maire.

Présents : Mrs PATINOTTE Laurent, BOYENVAL Hubert, BOYENVAL James, VANDERSTICHELE Francis, Mme POULAIN Nadine, WARGNIER Catherine.

Absents excusés : VERSCHUEREN Jean-Louis, MASSY Yann, D'ENGREMONT Michel, MERLETTE Claire, GRÉVIN Régis

Pouvoirs : MASSY Yann (a donné pouvoir à BOYENVAL Hubert)
GRÉVIN Régis (a donné pouvoir à VANDERSTICHELE Francis)
D'ENGREMONT Michel (a donné pouvoir à WARGNIER Catherine)
MERLETTE Claire (a donné pouvoir à PATINOTTE Laurent)

Secrétaire de séance : Mme WARGNIER Catherine

1- Vote du Compte Administratif 2018

M. le Maire, présente le compte administratif 2018.

Le Compte Administratif 2018 présente les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER
DEPENSES	107 605.52 €	52 839.71 €	850 €
RECETTES	115 324.97 €	46 713.59 €	0
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2018	+7 719.45 €	0	
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2018	0	-6 126.12 €	
REPORT 2017 (002/001)	+ 135 551.97 €	+ 118 322.34 €	

Soit un résultat cumulé de clôture de : + 258 243.64 €

Monsieur le Maire, sort de la salle et les membres du Conseil Municipal procèdent au vote.

Monsieur James BOYENVAL, Doyen d'âge prend la parole et demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à la majorité, accepte le compte administratif 2018.

2- Vote du Compte de Gestion 2018

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2018 du Trésor Public de St Just en Chaussée.

Les résultats du Compte de Gestion sont en accord avec le Compte Administratif 2018 de la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le Compte de Gestion 2018 du Trésor Public.

3- Affectation des résultats de 2018 sur 2019

Statuant sur l'affectation du résultat 2018,
Constatant que le Compte Administratif présente :
un résultat de clôture de Fonctionnement de 146 047.42 €
un reste à réaliser dépenses de 850 €
un reste à réaliser recettes de 0 €
un résultat de clôture d'Investissement de 112 196.22 €

décide à l'unanimité d'affecter sur le budget 2019 :

à la section d'INVESTISSEMENT Recettes un excédent reporté au compte 001 : 112 196 €
à la section d'INVESTISSEMENT Recettes au compte 1068 : 0 €
à la section de FONCTIONNEMENT Recettes un excédent reporté au compte 002 : 146 047 €

4- Vote du taux d'imposition 2019

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide de retenir les taux suivants pour l'année 2019 :

TAXE HABITATION	7.55 %
TAXE SUR LE FONCIER BATI	20.50 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	47.96 %

5- Vote du Budget Primitif 2019

Après avoir entendu la proposition de monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2019, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 218 690 €
Recettes : 218 690 €

Section d'investissement :

Dépenses : 145 656 €
Recettes : 145 656 €

6- Subventions attribuées aux différentes associations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs associations ont demandé une subvention à la Commune.

Le Conseil Municipal décide de déterminer le montant des subventions attribuées à ces différentes associations.

- Le Conseil décide d'allouer la somme de 1000 € à l'Association du Printemps Ployronnais. (1 abstention : Mme POULAIN étant directement concernée ne participe pas au vote, 3 contre et 6 pour)
- Le Conseil décide d'allouer la somme de 50 € à l'Association de la lutte contre le cancer.
- Le Conseil décide d'allouer la somme de 50 € à l'Association des Résidents et Amis, « La Compassion ». (1 abstention : Mme WARGNIER étant directement concernée ne participe pas au vote)
- Le Conseil décide d'allouer la somme de 50 € à l'Association du Souvenir Français.
- Le Conseil décide d'allouer la somme de 50 € à l'Association AC Tricot.
- Le Conseil décide d'allouer la somme de 30 € à l'Association Juin 1918 Mémoire des Chars.
- Le Conseil décide d'allouer la somme de 30 € à l'Ecole de Musique Associative de Maignelay-Montigny.
- Le Conseil décide d'allouer la somme de 100 € à l'Ecole Ste Thérèse.

7- Repas communal

Mr le Maire informe le Conseil Municipal des tarifs appliqués en 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'appliquer les tarifs suivants pour 2019 :

- Inscription au repas communal : 25 € par adulte, 8 € par enfant de moins de 12 ans. Gratuit pour les enfants de moins de 5 ans.

8- Dispositif « Pass permis citoyen »

Monsieur le maire expose que par courrier du 12 mai 2015, le Conseil Départemental a proposé aux collectivités un partenariat dans le cadre du « Pass permis citoyen ».

Jusqu'à présent, le Conseil départemental accordait une aide de 400 € aux jeunes de conditions modestes (sous conditions de ressources) et ce sans contrepartie, pour leur permettre de passer leur permis.

Désormais, le Conseil départemental accordera 600 € pour les jeunes de la tranche d'âge 18/19 ans en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association.

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la participation de la commune au dispositif et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.

9- Questions et informations diverses

Monsieur le Maire va contacter une société d'élagage pour vérifier l'état des arbres de la place communale.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 H 20

Le Maire
Laurent PATINOTTE